



**Protocole Sanitaire COVID de l'association**

Le protocole FFK

**ACTIVITÉS DES CLUBS** - Mise à jour du 20 août 2020

**1 LES RÈGLES DE DISTANCIATION  
LES GESTES BARRIÈRES**

- La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas
- Le lavage des mains avec du savon ou gel hydroalcoolique doit être fréquent.
- La distance d'un mètre entre les pratiquants reste conseillée dans la mesure du possible

**2 LE PORT DU MASQUE**

- Porter son masque dès son arrivée dans l'enceinte sportive et le garder pour tout déplacement
- Retirer son masque uniquement dans le cadre de la pratique

Le protocole Sport Pour Tous



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
**SPORTS POUR TOUS**

**MESURES SANITAIRES  
ET INFORMATIONS FÉDÉRALES**

**21 AOÛT 2020 ///**

## **MESURES SANITAIRES ET INFORMATIONS FÉDÉRALES**

**Depuis le 11 juillet, et suite au décret n° 2020-860, l'ensemble des activités physiques et sportives peuvent reprendre normalement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire.**

Dans tous les établissements, les activités physiques et sportives doivent se dérouler dans des conditions de nature à permettre le respect d'une distanciation physique de **2 mètres et/ou de 4m<sup>2</sup>/personne**, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.

Le port du masque n'est pas obligatoire lors de la pratique d'une activité physique. Il est néanmoins obligatoire pour des déplacements dans les établissements sportifs.



**Protocole Sanitaire COVID de l'association 2020-2021**

**Protocole de chaque séance**

- **Sens de circulation imposé** : Les adhérents et pratiquants exclusivement rentrent par l'entrée principale et ressortent par l'autre côté du Dojo. (Chemin balisé)
- Les pratiquants sont accueillis par le professeur à l'arrivée à la porte principale du gymnase. Seuls les pratiquants sont autorisés à rentrer dans le hall du gymnase.
- **Prise de température** à chaque rentrée à la porte principale : 37,9°c (au-delà de cette température le pratiquant sera refusé dans le gymnase – tout mineur doit être accompagné par un adulte pour être récupéré le cas échéant)
- **L'accès** : les chaussures sont utilisées dans le hall jusqu'au dojo, dans la salle du dojo le pratiquant est pied nu ou en tong,
- Tous les pratiquants doivent **arriver en tenue** (pas de vestiaire à cet instant)
- **Gel Hydroalcoolique** : 1 bidon sera à disposition dans la salle du dojo
- **Stockage des affaires** : un casier sera à disposition de chaque pratiquant et sera lavé après chaque utilisation par le pratiquant. (Il est nécessaire de limiter au maximum ses affaires pour ne pas encombrer les casiers)
- Pour toute personne de plus de 11 ans, **les masques individuels** doivent être portés jusqu'à la porte du Dojo et être gérés par chaque pratiquant jusqu'à la sortie du dojo. Pas de masque lors des entrainements.

**Actions post-séances**

- **Éléments désinfectés par séance** : poignées de porte, sanitaires, casiers.

**Enregistrement des informations**

- **Cahier de présence** : Un cahier sera tenu et renseigné pour chaque cours avec les noms et les numéros de téléphones des élèves, dates et heures des cours afin de répondre à toute sollicitation de l'ARS.
- **Référend COVID OLH**: John Meira-Noro